

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la mairie en séance ordinaire,
sous la présidence de Magalli BLAES, Maire.
Présents:
BLAES Magalli, , CHASSIN Yves, LARONDE Françoise, CHESSERET
Didier, CHALEIL Laurent, RIBOTTET Maryse
Absent excusé : SASTRE GARAU Danielle

NOMBRE DE CONSEILLERS : 7
PRESENTS : 6
VOTANTS : 6

1) Secrétaire de séance :

2) Adoption du dernier compte-rendu : voté à l'unanimité

**3) DELIBERATION POUR L'APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE
L'ATDA**

Madame le Maire rappelle que l'Agence Technique Départementale de l'Allier est un établissement public administratif qui a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financier et technique à ses collectivités adhérentes.

Ainsi, l'ATDA propose à ses membres :

- Au titre des missions de base :
 - Une assistance informatique,
 - Une assistance en matière de développement local,
 - Une assistance à maîtrise d'ouvrage,
 - Une assistance financière,
 - Une assistance juridique,
- Au titre du service optionnel assistance technique voirie-ouvrage d'art :
 - Une assistance technique (voirie, espaces publics, ouvrages d'art, bâtiments) ;
 - Une assistance au suivi des ouvrages d'art,
 - Une assistance à la gestion de la voirie,
 - Un appui à la rédaction des actes du domaine public.
- Au titre du service optionnel urbanisme
 - Une assistance pour l'application du droit de sols pour les communes compétentes et les EPCI compétents ;
 - Une assistance en matière d'urbanisme réglementaire :
- Au titre du service optionnel protection des données à caractère personnel
 - Une assistance pour l'application du RGPD
 - Un appui à la tenue du registre des traitements
 - Une assistance en cas de violations des données personnelles
 - Une assistance en matière de cybersécurité.

La dernière révision des statuts de l'ATDA a été approuvée par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12/07/2018

Depuis lors des changements sont intervenus et réclament la modification de certaines dispositions statutaires.

Ainsi, lors de sa réunion du mercredi 27 novembre 2024 à Cosne d'Allier, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ATDA a décidé d'adopter à l'unanimité des votants la modification des statuts portant sur les points suivants :

- Valider le principe d'une nouvelle identité « Allier Bourbonnais Territoires » de l'agence
- Simplifier le fonctionnement de la structure en accordant des pouvoirs élargis au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale Ordinaire notamment en termes de modification de statuts, et de fixation des cotisations et des tarifs des prestations,
- Mise en conformité avec les différents rapports de Chambres Régionales de Comptes sur le fonctionnement et la gestion des agences techniques départementales, en ouvrant notamment les

prestations de l'agence à des entités publiques ne pouvant être membres ou encore en introduisant dès le prochain renouvellement du Conseil d'Administration l'élection de ses membres par les représentants du collège des adhérents.

Conformément aux statuts en vigueur, le Conseil municipal (conseil communautaire, syndical) doit donner son avis par délibération sur cette modification statutaire,

Après avoir entendu l'exposé, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** les statuts modifiés tels qu'annexés à la présente délibération, **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération. Votes : à l'unanimité

4) DELIBERATION POUR L'APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DU CDG 03 POUR 2025 et L'ADHESION A LA CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE

Le Centre de Gestion de l'Allier s'est réuni le 16 décembre 2024 pour délibérer en Conseil d'Administration sur les tarifs publics 2025.

Le Maire expose au Conseil Municipal de la commune les différentes catégories de cotisations et de prestations de services du CDG 03 et leurs tarifs 2025.

Concernant Valignat :

Taux de cotisations obligatoires 0.59 %

Taux de cotisations additionnelles 0.24 %

Ce qui reste inchangé par rapport aux années précédentes

Taux de cotisation médecine 0.20 % de la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité correspondant au règlement des charges sociales URSSAF, au titre de l'assurance maladie, à la place d'un montant par visite de 65 €.

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

ACCEPTE ces tarifs et autorise Mme le Maire à signer la convention pour la médecine préventive.

Cette délibération sera transmise à la Préfecture de l'Allier ou à la Sous-Préfecture d'arrondissement pour contrôle de légalité, et sera ensuite notifiée au CDG 03: Votes : POUR : à l'unanimité

5) DELIBERATION DE DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DANS LE CADRE DE LA MISE EN VALEUR DES COMMUNES

Mme BLAES, Maire de Valignat propose au Conseil Municipal de demander une subvention intercommunale pour le bornage et la clôture du chemin de la Rochette, la pose de cases pour le Columbarium et la pose d'un ossuaire au cimetière, le changement de menuiseries au Bar, comme il nous reste un reliquat sur la mise en valeur des communes 2024 de 4765.10 €.

Nous avons fait faire des devis qui s'élève à :

- Géomètre Fontaine à Gannat : 1755.00 € HT soit 2106.00 € TTC
- Grillage et piquets à la Coopérative agricole : 192.90 € HT soit 231.48 € TTC
- Cases supplémentaires au columbarium Ent Beaudonnet : 1183.33 € HT soit 1420.00 € TTC
- Ossuaire Ent Beaudonnet : 3373.34 € HT soit 4048.00 € TTC
- Menuiseries au bar par Ent Beaudonnet : Alu 7902.01 € HT soit 9483.61 € TTC

Ou

- Menuiseries au bar par Mr Menuiserie à Vicq : Alu 7208.96 € HT soit 8650.75 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération choisit l'entreprise Mr Menuiserie pour les menuiseries du bar.

Nous pouvons demander une aide financière intercommunale de : 4356.77 € sachant que la commune doit mettre au moins l'équivalent de la somme demandée.

Le Maire présente le financement de l'opération :

PLAN DE FINANCEMENT

Total dépense prévue 13 713.53 € HT – 16 456.23 € TTC

ORIGINES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Communauté de Communes	4356.77 €	31.8 %
Département	5000.00 €	36.5 %
Ressources propres	4356.77 €	31.8 %

Le Conseil Municipal, après délibération, se prononce : POUR à l'unanimité, cette demande d'aide auprès de la Communauté de Commune St Pourçain Sioule Limagne et autorise Madame le Maire à solliciter la subvention du Fond de concours « Mise en valeur des communes » pour 4356.77 € afin d'aider à financer les travaux prévus.

Ces dépenses sont inscrites au budget 2025, en investissement.

6) DELIBERATION DE DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE : SOLIDARITE DEPARTEMENTALE

Mme BLAES, Maire de Valignat propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Département dans le cadre de la Solidarité Départementale pour le bornage et la clôture du chemin de la Rochette, la pose de cases pour le Columbarium et la pose d'un ossuaire au cimetière, le changement de menuiseries au Bar.

Nous avons fait faire des devis qui s'élève à :

- Géomètre Fontaine à Gannat : 1755.00 € HT soit 2106.00 € TTC
- Grillage et piquets à la Coopérative agricole : 192.90 € HT soit 231.48 € TTC
- Cases supplémentaires au columbarium Ent Beaudonnet : 1183.33 € HT soit 1420.00 € TTC
- Ossuaire Ent Beaudonnet : 3373.34 € HT soit 4048.00 € TTC
- Menuiseries au bar par Mr Menuiserie à Vicq : Alu 7208.96 € HT soit 8650.75 € TTC

Nous pouvons demander une aide financière dans le cadre de la « Solidarité Départementale » de :5000.00 €

Le Maire présente le financement de l'opération :

PLAN DE FINANCEMENT

Total dépenses prévues 13 713.53 € HT – 16 456.23 € TTC

ORIGINES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Communauté de Communes	4356.77 €	31.8 %
Département	5000.00 €	36.5 %
Ressources propres	4356.77 €	31.8 %

Le Conseil Municipal, se prononce : POUR à l'unanimité, cette demande d'aide Départementale afin d'aider à financer les travaux prévus.

Ces dépenses sont inscrites au budget 2025, en investissement.

7) DELIBERATION POUR UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES AMIS DE VALIGNAT POUR LE NOEL DES ENFANTS

Mme BLAES, Maire de Valignat propose d'allouer une subvention de 230 € à l'association « les Amis de Valignat » pour le Noël des enfants de Valignat, ce qui couvrirait les dépenses d'achat de jouets pour les 11 enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce : POUR à l'unanimité

8) DELIBERATION POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU BAR ET DE LA SALLE ATTE NANTE A L'ASSOCIATION LA VALIGNATOISE

Mme BLAES, Maire de Valignat propose de renouveler la mise à disposition du Bar et de la salle attenante, Rue du Musée, à l'association La Valignatoise, vu les travaux de nettoyage et d'aménagement que l'association a effectué dans les locaux.

La convention établie pour une période d'un an sera reconduite automatiquement par tacite reconduction. Si l'une ou l'autre des parties ne veut pas reconduire cette convention de mise à disposition, elle informera l'autre membre de la convention par courrier minimum 1 mois avant l'échéance de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce : POUR à l'unanimité
Et autorise Mme le Maire à signer la convention.

Pas d' INFORMATIONS- QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h41

Le Secrétaire de séance, Maryse RIBOTTET

Le Maire, Magalli BLAES